

LE VILAIN PETIT CANARD



Journal
distribué par des
bénévoles.

Rédaction et courrier
au 6 rue Nicolas
Poussin ROUBAIX.

LE JOURNAL SAISONNIER DU COMITE DE QUARTIER MOULIN-POTENNERIE

E d i t o

COIN, COIN! «IL ETAIT UNE FOIS» ainsi commençait en janvier 1981 l'éditorial du numéro 1 du *Vilain Petit Canard* qui se poursuivait par «(...) **trois Comités de Quartiers qui s'étaient réunis pour faire un petit journal, un tout petit canard. Oh, le vilain petit canard !, disaient certains, Il ne ressemble même pas aux autres !** » mais ceux-là ne connaissaient pas l'histoire du Vilain Petit Canard qui n'était autre qu'un petit cygne à la recherche de son identité.

Le titre de ce vieux conte pour enfants que l'un des premiers responsables de Roubaix-Sud Expression, enseignant de métier, utilisait pour sa pédagogie, fut par lui proposé et adopté par le Comité de Rédaction de l'époque. Depuis vingt ans maintenant, plus ou moins régulièrement, le Vilain Petit Canard est arrivé chez vous. Vingt années d'une histoire bien sympathique, partagée entre chaque foyer du quartier et l'équipe de bénévoles. Une équipe changeante selon les événements vécus par les uns et les autres et selon leur disponibilité. Ils réalisaient chaque parution, assurant la rédaction des articles, les discutant, préparant les tournées pour la quinzaine de distributeurs, bénévoles eux aussi : 3500 numéros distribués sur Moulin-Potennerie !

Aujourd'hui, la nouvelle équipe dirigeante du Comité de Quartier du Nouveau-Roubaix ne veut plus entendre parler d'un journal commun, ce qui compromet l'existence de Roubaix-Sud Expression. Cependant chez nous, à Moulin-Potennerie, la volonté est affirmée de relancer la dynamique pour produire un Journal de Quartier. Un journal qui, plus régulièrement que dans le passé, vous parlera de la vie du quartier, de ses habitants, des activités du Comité de Quartier, des associations de terrain, de la vie scolaire qui rythme les enfants, les jeunes et les adultes... En un mot de la Vie tout simplement, telle que nous la vivons et souhaitons la vivre ensemble en harmonie et solidaires.

Un nouveau Comité de Rédaction se met en place nous lui souhaitons bon vent et persévérance. Pour certains anciens qui ont été les artisans du Vilain Petit Canard depuis ses débuts, la page est tournée. Qu'ils soient remerciés et qu'en gage de remerciement, le titre du journal soit gardé, mémoire d'un passé dont ils ont été aussi, à leur manière, les acteurs.

Danie



Dossier spécial logement

à lire en page 4

Voici le manifeste d'une action menée par un groupe de collégiens de l'établissement Jean Lebas. Nous ne pouvons que nous féliciter de ce genre d'initiative !

Stopper la violence

« Nous sommes un groupe d'élèves (cinq garçons et douze filles âgés de 12 à 15 ans) et nous pensons que la violence devrait cesser. Notre projet consiste à faire **stopper la violence** dans le collège Jean Lebas. Beaucoup d'élèves pensent que la violence est trop présente dans le collège, aussi avons nous décidé de mener une petite opération «Ruban Vert» qui a été inventée par la revue OKAPI que nous recevons au collège. Pendant une semaine, nous allons parler de la violence avec les élèves et nous allons leur distribuer des petits rubans verts en échange de leur promesse de ne plus provoquer la violence. »

Emilienne – Elève de 6ème

A lire aussi dans ce numéro. . .

en page 2 : Prendre un enfant par la main.

en page 3 ALAIN DEMONCHY nous a quitté ! Hommage. Au revoir Monsieur LOUVIEAUX.

REGARDS SUR l'Atelier de Quartier. Dans ma rue...

et encore en page 4

Dossier logement : on a reçu ça de l'APU Lille-Moulins.



Un souci d'écriture ou pas assez de cases sur un formulaire?

contactez Thérèse-Marie votre ECRIVAIN PUBLIC, au Comité de Quartier, 6 rue Nicolas Poussin (à côté de l'église) tel : 03 20 808 909

Ma maman aussi va à l'école. L'« éducation », voilà bien un mot d'actualité. Dans cet ordre d'idée, certains enfants sont très heureux de voir leurs mamans s'initier au français. C'est chouette cette découverte ! En plus, elle sont une quinzaine et leur école n'est pas loin : C'est le **Centre social Moulin-Potennerie 4, bis rue Jules Guesde. Les cours ont lieu les mardis et jeudis après-midi de 13h00 à 16h15** pour des dames de 17 à 60 ans. Grâce à cette action, des mamans peuvent aider dans leurs devoirs scolaires des petits du niveau C.P et C.E.1 et l'une des participantes est devenue « Conteuse en herbe ». Certaines d'entre elles nous disent qu'elles « sont à la maternelle, vivement la grande classe ! » constituée par le groupe d'Hadjira. L'action est encadrée par trois formatrices I.N.S.T.E.P : Hadjira, Zohra et Monique, cette dernière étant une bénévole. Un grand merci et une longue vie à cette retraitée de la formation linguistique F.A.S dont la présence est si importante auprès des primo-arrivantes !

Hadjira

PRENDRE UN ENFANT PAR LA MAIN

Le soutien scolaire. Notre activité de soutien scolaire a débuté en 1984 au sous-sol de l'école Lavoisier avant de passer à l'Animation 92 de 1987 à 1996. Elle a été transférée au Centre Social Moulin-Potennerie, 4 bis rue Jules Guesde, depuis sa création.

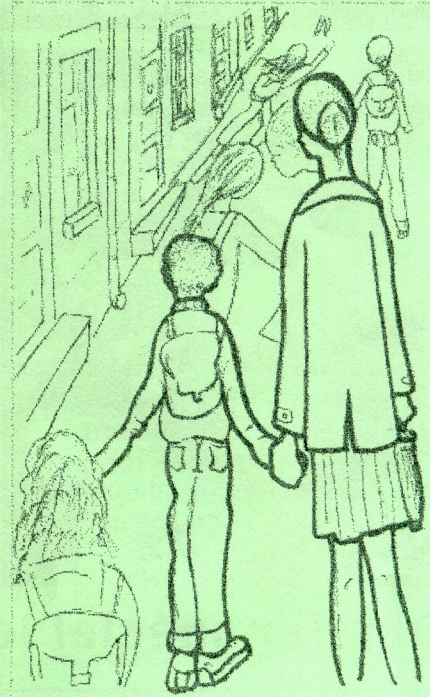
Avec l'accord du directeur de l'école primaire, Mr. Soyer, et des instituteurs, nous accueillons 24 enfants de C.P et de C.E.1 de l'école Lavoisier et 18 enfants de C.E.1, C.E.2, C.M.1 et C.M.2 de l'école Montesquieu dont le directeur est Mr. Tafflet. Les enfants en difficultés scolaires sont entourés par une équipe pédagogique composée d'un animateur, de deux vacataires et d'un groupe de bénévoles qui depuis des années travaillent durement pour apporter aux enfants un accueil chaleureux, convivial

et une présence constante. Nous organisons un suivi pour l'aide aux devoirs et pour la lecture ainsi que des jeux éducatifs. Pour terminer l'année en beauté, nous préparons en juin une sortie avec tous les partenaires : un pique-nique champêtre au Fleury. Par ailleurs, un goûter de Noël est préparé au centre pour la plus grande joie des petits et des grands. Les cours ont lieu **au Centre Social : les mardis et vendredis de 16h30 à 17h45** pour les élèves de l'école Lavoisier et **les lundis et jeudis de 16h30 à 17h30** pour ceux de l'école Montesquieu.

Nous lançons un appel aux bénévoles intéressés. Ils seraient les bienvenus ! S'adresser à Mr. Slimani (animateur au Centre Social 4bis rue Jules Guesde).

Léa & Mireille

dessin : Michel Mathon



Le saviez vous ? Il existe près de chez vous des **mercredis récréatifs** mis en place par la Mairie dans l'enceinte de l'établissement scolaire Edouard



Vaillant et accueillant gratuitement de 13h30 à 17h00 des enfants de la Métropole. Ces activités sont proposées par la Mairie et financées par celle-ci et par la Caisse d'Allocation Familiale. On y retrouve Hakima, Chafika, Mohammed et Farida qui sont là pour accueillir jusqu'à cinquante enfants qui pourront participer à divers ateliers ou faire des sorties telles qu'aller à la piscine, au bowling, à la patinoire ou faire des pique-niques au parc Barbieux. On y trouve aussi des activités proposées dans l'enceinte de l'établissement telles que des jeux de société, des activités manuelles, de la cuisine ou bien encore du théâtre. A noter qu'il est projeté que pour 2001 / 2002 les mercredis récréatifs durent toute la journée, ce qui permettrait plus d'activités. Cependant, dans ce cas, une contribution financière calculée sur le quotient familial serait demandée aux familles. Pour plus de renseignements contactez **Farida au 03.20.75.83.39.**

Frédérique

REJOIGNEZ-NOUS !

Un rendez-vous à inscrire ! A tous les habitants de Moulin-Potennerie intéressés par la vie du quartier, à tous ceux qui souhaitent participer à l'amélioration et à la valorisation de notre cadre de vie, le Comité de Quartier transmet une invitation à se retrouver lors de son **Assemblée Générale** fixée le

vendredi 18 mai 2001 à 18h00 au restaurant scolaire Lavoisier, rue Jules Guesde. Cette invitation est bien entendu valable pour tous les habitants du quartier, qu'ils soient membres ou non du Comité. Les rapports qui seront présentés à cette occasion traiteront de nos réalités quotidiennes et des projets en cours dans les domaines de la communication, de l'information, du journal de quartier, de notre mémoire commune et de notre patrimoine collectif, sans oublier les travaux d'un projet de quartier à partir de la rue Jules Guesde et autres lieux stratégiques. C'est dire que le travail ne manque pas : le quartier a besoin de nombreuses bonnes volontés ! L'Assemblée Générale sera peut-être pour vous l'occasion d'adhérer au Comité de Quartier. La carte d'adhésion, d'une valeur symbolique de 10 francs, signifiant que chaque membre s'approprie le projet, les dynamiques du Comité et accepte d'y participer à sa mesure. Quand à ceux qui désirent poser leur candidature au Conseil d'Administration, qu'ils fassent une démarche dans ce sens au **Comité de quartier Moulin-Potennerie, 6 rue Nicolas Poussin. Tél : 03.20.80.89.09.**

Rendez-vous au 18 mai !...

La Présidente, Madame DELEPAUT

LES ATELIERS DE QUARTIER DE MOULIN-POTENNERIE

SI Vous êtes curieux
Vous souhaitez mieux connaître votre Quartier
Vous désirez partager votre expérience d'Habitant
Vous avez des choses à dire sur votre Quartier

ALORS Venez participer aux «Ateliers de Quartier»

Ce rendez-vous hebdomadaire que met en place le Comité de Quartier Moulin-Potennerie dès le début du mois de Mai sera pour vous l'occasion de rencontrer d'autres habitants. Nous travaillerons avec des architectes, des élus et des professionnels de la ville afin de porter un regard nouveau sur notre environnement quotidien, de mieux le comprendre et enfin de pouvoir le faire évoluer dans un sens positif.

Les Ateliers débiteront le **17 mai 2001 à 18h00**. Les quatre premières séances seront consacrées à une découverte du quartier. Les architectes du Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement (C.A.U.E.) viendront pour animer ces ateliers. Si vous êtes intéressés, contactez nous dès maintenant au :

Comité de Quartier Moulin-
Potennerie
6, rue Nicolas Poussin
tel.03.20.80.89.09

Arnaud

Dans ma rue (. . .) nous avons emménagé rue Claude Lorrain en 1968. La rue d' alors était bien différente de celle d'aujourd'hui.

Il y avait encore quelques commerces dont une superette «Spar» à l'angle du Parvis St.Jean Baptiste et de la rue Jean Goujon et un charcutier rue C. Lorrain. Plus haut, l'usine Sart Maille tournait à plein régime. Par les fenêtres, on pouvait apercevoir les métiers en action et surtout, il y avait l'odeur moite du tissage, le bruit et cette chaleur humide qui prenait à la gorge. Aujourd'hui, c'est le grand calme. Trop calme même pour l'usine dont il ne reste plus que quelques carreaux cassés. C'est un peu triste, mais la partie de ma rue qui va de la rue J.Goujon à la rue Marc Sangnier a bien changé.

En 1968, beaucoup de maisons étaient occupées par des couples âgés ou par des veuves. Aujourd'hui, c'est une formidable explosion de jeunesse ! Des familles d'origines diverses: Portugais, Marocains, Algériens, Italiens sont aussi venues s'installer. Une entreprise au n°36 a totalement rénové sa façade, donnant ainsi l'exemple aux autres maisons. Une bonne entente naturelle règne dans ma rue, nous nous rendons de menus services: petites gardes d'enfants, de maisons, du courrier en cas d'absence, etc... Nous voyons avec plaisir et parfois même avec fierté grandir les enfants.

Nous nous connaissons tous plus ou moins et sans que nous ne nous fréquentions vraiment, nous sommes prêts à dépanner si besoin est, ainsi qu'à échanger quelques paroles de temps en temps. Et voilà ma rue, j'espère que dans la votre c'est aussi sympa !

Mireille



Alain DEMONCHY nous a quittés.

QUI parmi nous connaissait le mieux Alain Demonchy «le prince des courées» ? Pas moi, alors j'ai demandé à mon ami Farid : « *j'ai vu la mer pour la première fois de ma vie avec quelques copains grâce à Alain, c'était plus qu'un ami c'était de la famille. Il faisait bouger le quartier, il a fait découvrir beaucoup de trucs aux jeunes du quartier. Il faisait beaucoup pour eux, on le regrette* ». Alain, c'était un gosse de la rue de Bouvines, son père était agent de police. Son univers c'était l'une des cours appartenant aux Fontier à côté du terrain sans frontières qui a contribué à donner de lui une image bienfaitrice et populaire. Le football ne l'avait pas rendu célèbre dans les années 60 car, selon Henri Planckaert <aujourd'hui Maire Adjoint aux sports qui fut son équipier à la Jeunesse Ouvrière Municipale Roubaisienne et au Parti Socialiste> : « *Alain était au football comme dans la vie, le dribble il ne connaissait pas, c'était tout droit : c'était un gars qui en voulait* ».

Après un passage obligé par la Guerre d'Algérie, il s'installa comme marchand de légumes puis de journaux au Pont-Rouge. Alain a laissé le souvenir d'un homme que l'on pouvait difficilement faire taire quand il avait envie de parler. De nature généreuse et charitable, il pratiquait le bénévolat. Ce n'était pas par sottise qu'il ne possédait rien pour lui même mais parce qu'il trouvait du plaisir à donner aux autres : « *c'était Alain* ».

Rémi

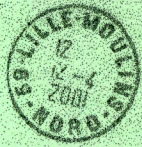
Hommage à Mr. Louvieux, notre Maire Adjoint de 1995 à 2001.

Après les élections municipales de juin 1995, la création des Mairies Annexes a découpé la Ville de Roubaix en 5 secteurs administratifs. Celles-ci avaient pour but de rapprocher le Citoyen de l'Elu. En devenant Maire Adjoint, Mr. Louvieux était devenu l'un des «Mousquetaires» (comme la presse de l'époque désignait ceux qui ont mis en place les Mairies de Quartiers). Lors de sa nomination, notre mousquetaire déclarait : « *j'entends que la Mairie annexe ne soit pas un mur des lamentations, mais un mur de pelote basque. Un lieu où l'on écoute, où l'on cherche des solutions, où l'on soit de vrais partenaires. J'ai envie de dire : mon bureau est dans la rue !* ». Mr. Louvieux a été efficace et présent sur le quartier. Quelques exemples parmi d'autres de son travail : l'aménagement de l' Espace Fontier et sa présence au Comité de Gestion, la démolition de la cour Ghestemne et la rétrocession de jardins sur les terrains libérés. Dans bien des domaines il a toujours eu le souci de reloger jusqu'au dernier habitant, même si cela devait prendre du temps. Il travaillait avec toute une équipe : secrétaire, personnel de Mairie... et nous espérons qu'avec le nouveau Maire, le travail se poursuivra dans le même esprit... Mr.Louvieux n'est plus aujourd'hui Maire adjoint. Cependant, comme il le dit lui-même, il quitte le devant de la scène pour entrer dans le trou du souffleur. Le Vilain Petit Canard lui souhaite une bonne retraite tout en se permettant de douter qu'il reste longtemps silencieux... ne parle-t-il pas déjà de la mise en place d'un «Conseil des Anciens» ? A suivre, donc...

Agnès

DE MOULIN A MOULINS...

On a reçu ça de l'Atelier Populaire d'Urbanisme de MOULIN



En finir avec l'habitat insalubre. . . cela semble avoir été le souhait du législateur avec la loi Solidarité Renouvellement Urbain (S.R.U) du 13 décembre 2000. En effet, dans son volet «insalubrité» modifiant un certain nombre d'articles du Code de la Santé Publique et du Code de la Construction et de l'Habitation, cette loi renforce les dispositifs existant en matière de résorption de l'habitat insalubre. Elle simplifie également les procédures légales de notification et de réalisation d'office des travaux de réhabilitation. Enfin et surtout, elle renforce la protection et le droit des locataires de logements insalubres ou dangereux.

L'article 6 de la loi du 6 juillet 1989 fait obligation au propriétaire de délivrer au locataire un logement «en bon état d'usage, de réparation et d'entretien». La loi S.R.U complète aujourd'hui cette obligation par son article 187 en y intégrant la notion de «logement décent», à savoir «(qui)...ne laisse apparaître de risques manifestes pouvant porter atteinte à la sécurité physique ou à la santé» ainsi que «...soit doté d'éléments le rendant conforme à l'usage d'habitation.». Rappelons que depuis longtemps, les pièces sans fenêtres, en cave, sous comble, sans ouverture sur l'extérieur, ne peuvent être louées ni mises à disposition à titre gratuit à des fins d'habitation (Code de la Santé Publique article 43 de la loi 70.612 du 10 juillet 1970). La loi S.R.U, par les articles L.1336-3 et L.1336-4 du Code de la Santé Publique précise les peines encourues par le propriétaire et / ou l'exploitant des lieux et qui peuvent être de 2 ans d'emprisonnement et / ou de 500.000 francs d'amende. Concrètement, lorsqu'un immeuble ou un logement présente un caractère d'insalubrité, le préfet doit être saisi par un rapport de la mairie (Service municipal d'Hygiène) ou de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (la D.D.A.S.S.), qu'il transmet au Conseil Départemental d'Hygiène (C.D.H), lequel rendra dans les deux mois un avis sur la réalité et les causes de l'insalubrité ainsi que sur les mesures appropriées pour y remédier. Il faut signaler ici le rôle important du locataire dans le lancement de la procédure par son dépôt de plainte pour insalubrité auprès du Service Municipal d'Hygiène ou de la D.D.A.S.S. **En cas de Constat d'insalubrité réparable**, le Préfet met le propriétaire en demeure d'effectuer les travaux de réhabilitation nécessaires. Il peut également prononcer une interdiction temporaire d'habiter. Le bail est suspendu pendant l'interdiction d'habiter. Il reprendra au retour des locataires dès l'interdiction levée. Le versement du loyer est suspendu durant l'indisponibilité du logement et le propriétaire est tenu de reloger ou d'héberger les locataires dans un logement décent pendant la durée des travaux. En cas de manquement à cette obligation, le Préfet y pourvoira aux frais du propriétaire. **En cas de Constat d'insalubrité irrémédiable**, le Préfet prononce l'interdiction définitive d'habiter et fait obligation au propriétaire de reloger les locataires dans un logement décent correspondant à leurs besoins. En cas de défaillance du propriétaire, le Préfet prendra les dispositions nécessaires au relogement des locataires. Dans ce cas, le propriétaire devra verser aux locataires une indemnité égale à trois mois du nouveau loyer au titre de frais d'installation.

En outre, dans l'éventualité d'un relogement par la collectivité dans le parc public, le propriétaire devra verser une indemnité de 2000 à 4000 francs par personne relogée. Si le propriétaire ne fait pas cas de l'interdiction d'habiter dans un délai d'un mois, il peut être condamné à une peine de prison de 2 ans et / ou à une amende de 500.000 francs. Si le propriétaire ne réalise pas les travaux de réhabilitation ou éventuellement de démolition (insalubrité immédiate) prescrits, le Préfet peut se substituer à lui et faire réaliser les travaux à ses frais. Nous constatons que la loi met à disposition un certain nombre d'outils permettant de lutter efficacement contre les «taudis», sous condition que, comme pour tout outil, ceux-ci soient utilisés correctement et surtout que les moyens pour les utiliser suivent chez les principaux acteurs (suffisamment d'inspecteurs au Service Municipal d'Hygiène , accroissement important de logements dans le parc public, suffisamment de logements à disposition du Préfet...). On choisit rarement d'habiter un taudis. Les locataires y vivant sont des familles souvent en grande difficulté n'ayant pu trouver à se loger ailleurs et qu'exploitent sans vergogne des «marchands de sommeil». Sortir d'un logement insalubre et retrouver un logement décent, c'est un pas pour se réinsérer socialement et pour retrouver une dignité humaine. La loi donne à ces locataires la possibilité de jouer un rôle important dans le déclenchement de la procédure de constat d'insalubrité et nous ne pouvons que leur conseiller fortement d'interpeller le Service Municipal d'Hygiène et de se rapprocher d'une association d'aide aux locataires (l'A.P.U. Moulin est l'une d'entre-elles «Ainsi que le Comité de Quartier Moulin-Potennerie-ndlr») qui les conseillera et les soutiendra dans leurs démarches.

ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION DU COMITE DE
QUARTIER MOULIN-POTENNERIE

LE 18 MAI 2001 à 18H00

AU RESTAURANT SCOLAIRE
LAVOISIER, rue Jules Guesde

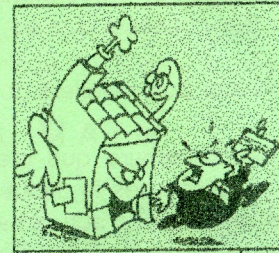
OUVERT A TOUS

Un problème de logement ?

Augmentation du loyer ou des charges ?

Risque d'expulsion ?

Absence de travaux ?



Conflit avec le propriétaire ?

Assignation au tribunal ?

Logement dégradé, inadapté ? ...

**Le collectif logement
vous aide à connaître
et à faire respecter
vos droits en matière de logement**

**Le collectif logement reçoit vos
doléances une semaine le samedi et
l'autre le vendredi au Comité de
Quartier Moulin-Potennerie.
Info : 0320 808 909**

A.P.U Moulin à Lille
Claude Pruvot

IPNS
Ne pas jeter sur la voie
publique